

NOUVEAU MANDAT 2026

# FEUILLE DE ROUTE POUR UNE ÉDUCATION À L'ALIMENTATION PARTOUT, POUR TOUS





## UNE VÉRITABLE ÉDUCATION À L'ALIMENTATION, UNE URGENCE VITALE

En deux à trois générations, la société française a profondément évolué. La majorité de la population s'est éloignée du monde agricole, tandis que la transmission intrafamiliale des pratiques alimentaires s'est progressivement affaiblie. **Cuisiner, choisir ses aliments, comprendre leur origine ou leurs effets sur la santé ne relèvent plus de l'évidence quotidienne.** Cette méconnaissance alimentaire touche l'ensemble de la société, avec des conséquences durables.

Par ailleurs, le lien entre alimentation et santé publique est solidement établi. Le développement de pathologies telles que l'obésité ou le diabète de type 2 constitue un enjeu humain, social et économique de premier plan pour les collectivités (plus de 100 milliards d'euros par an selon le rapport Budget base zéro : décider sous la contrainte, publié en novembre 2025 par l'Institut Montaigne). **L'alimentation est donc un déterminant central de la santé, mais demeure insuffisamment prise en compte dans les parcours éducatifs.**

Or, apprendre à s'alimenter est une compétence fondamentale. Elle participe à la construction de l'individu au même titre que les apprentissages scolaires traditionnels. **Les consultations citoyennes menées en 2021 et 2024 par l'Open Agrifood sur ce sujet montrent une attente forte en faveur d'une éducation à l'alimentation accessible à tous les enfants.** (En 2024, sur 31 244 répondants à la grande consultation, 84% souhaitent que la diversité des aliments, leurs avantages et inconvénients soit inculqué aux enfants.)

**Aujourd'hui, cette éducation existe de manière fragmentée et inégale.** Elle dépend fortement des territoires, des initiatives locales et des moyens disponibles. En l'absence de structuration et de continuité, tous les enfants n'y ont pas accès dans les mêmes conditions. Cette situation crée une inégalité durable face à un enjeu essentiel de la vie quotidienne.

Face à ce constat, il est nécessaire d'affirmer un principe clair : **chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un parcours d'éducation à l'alimentation, quel que soit son lieu de scolarisation.**



## UN PARCOURS ÉDUCATIF STRUCTURÉ, FONDÉ SUR LA PRATIQUE

**Ce parcours éducatif repose sur quatre piliers couvrant la chaîne alimentaire, de la terre à l'assiette.** Il se déploie principalement à l'école et au collège, avec des approches concrètes et expérientielles, en mobilisant les acteurs déjà engagés (enseignants, agents de restauration, animateurs périscolaires, parents, agriculteurs et associations locales) pour rendre l'éducation à l'alimentation accessible.

- ➔ **Apprendre à cultiver** (se reconnecter aux produits agricoles de base, comprendre les cycles du vivant et les conditions de production des aliments).
- ➔ **Apprendre à cuisiner** (acquérir le savoir-faire des recettes simples pour les repas du quotidien et développer l'autonomie alimentaire).
- ➔ **Apprendre à goûter** (reconnaître les saveurs et apprendre à associer les aliments).
- ➔ **Apprendre à choisir** (comprendre les liens entre alimentation, santé, environnement et modes de production).



## LE RÔLE CENTRAL DES COMMUNES COMME LEVIER D'ACTION

Les communes disposent de leviers déterminants pour structurer et rendre effectif ce parcours. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle discipline scolaire, mais de **coordonner des actions éducatives relevant pleinement des compétences municipales, en articulation avec l'Éducation nationale et les acteurs locaux.**

Pour donner corps à cet enseignement, les maires ont un rôle majeur à jouer, qui se décline sur plusieurs dimensions :



**L'accès et l'utilisation du restaurant scolaire comme support pédagogique, en permettant l'organisation de cours de cuisine.**



**La mise en place de potager systématique dans les écoles pour rendre possible les cours de plantation.**



**Le financement pour chaque élève d'au moins une sortie dans une ferme et une visite d'entreprise agroalimentaire durant la scolarité, pour rendre vivant les ateliers sur l'agriculture.**



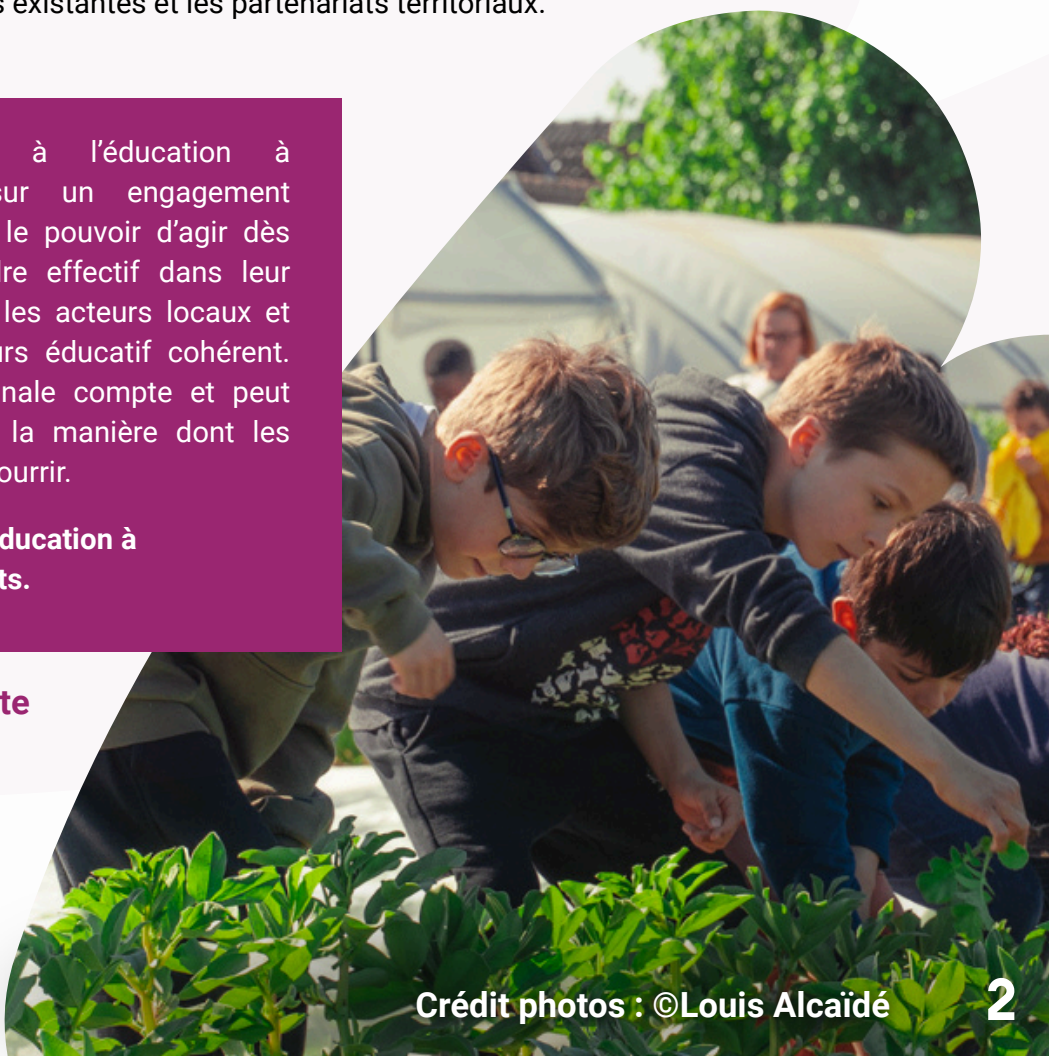
**La mise en place d'ateliers d'éducation à l'alimentation, conduits par des animateurs du préscolaire durant la pause méridienne et durant le temps périscolaire.**

Ce dispositif peut être déployé de manière progressive, en fonction des réalités locales, en s'appuyant sur les ressources existantes et les partenariats territoriaux.

L'inscription du droit à l'éducation à l'alimentation repose sur un engagement partagé. Les maires ont le pouvoir d'agir dès maintenant pour le rendre effectif dans leur commune, en mobilisant les acteurs locaux et en structurant un parcours éducatif cohérent. Chaque initiative communale compte et peut transformer durablement la manière dont les enfants apprennent à se nourrir.

**Nous devons ce droit à l'éducation à l'alimentation à nos enfants.**

**Je signe la feuille de route**



# CHARTRE D'ENGAGEMENT

En tant que maire, je m'engage à :

> *Reconnaître* l'éducation à l'alimentation comme un **axe structurant de la politique éducative** locale, au même titre que les autres actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

> Garantir à chaque enfant de la commune l'**accès à un parcours d'éducation à l'alimentation, progressif et cohérent**, sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

> Mobiliser les **leviers municipaux existants** – **restauration scolaire, temps périscolaire, équipements, partenariats locaux** – pour rendre ce parcours effectif.

> Favoriser une **approche pratique et concrète**, fondée sur la culture, la cuisine, le goût et le choix alimentaire.

> Veiller à l'**égalité d'accès à ces actions**, quels que soient le quartier, l'école ou la situation sociale des familles.

> Construire ce parcours en lien avec les **acteurs éducatifs, associatifs et agricoles du territoire**, dans une logique de coopération locale.

> Inscrire cet **engagement dans la durée du mandat**, avec une montée en puissance progressive et une **évaluation régulière des actions menées**.

Par cet engagement, la commune affirme sa responsabilité dans la transmission de compétences essentielles à la vie quotidienne et à la santé des générations futures.

